

Usages et prix agricoles au siècle d'avant

Au début du XX^e siècle, dans le canton de Villefagnan, certaines ventes d'animaux et de denrées étaient soumises à des usages bien établis.

Le vendeur d'un cheval ou d'un mulet doit à l'acquéreur un licol et 0,50F.

Celui qui vend une paire de bœufs doit les cordes ou 1 franc.

Celui qui vend des moutons doit 0,10F par tête et celui qui vend une vache doit une corde ou 0,50F.

Le froment est livré par sacs de 80 kilogrammes, la baillarge 65 kg, l'orge 60 kg, le seigle 75 kg, l'avoine 50kg et le maïs 75 kg.

Le bois de feu vendu sur pied ou non enlevé de la coupe, est payable au 25 décembre, dans les autres cas, il est vendu au comptant.

Les graines de trèfle et de luzerne se livrent avec une fourniture de cinq pour cent en sus du prix de vente.

Le foin et la paille avec 25 kg de fourniture par 500 kg vendus.

Le foin vendu dans les prés à forfait, est payable au 25 décembre, engrangé, il est, comme la paille, payé au comptant.

En 1924*, à Raix, pour reposer les 4 fers d'un cheval, il fallait compter 14 F, la moitié dans le cas de simples relèves (on reposait l'ancien fer).

Rebouillir les fers de la brabant coûtait 5,75 F.

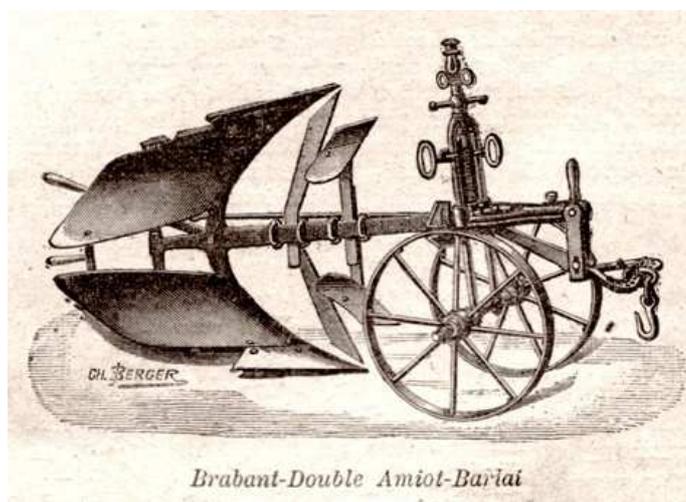
La pelote de ficelle s'achetait 14F. La balle d'engrais valait 20F.

Le veau se vendait vif à 5,28 F le kg. La saillie d'une vache valait 6,50F.

Un cochon se revendait après engraissement 550 F et une vache était cédée pour 2000 F.

Le revenu annuel d'un métayer s'estimait aux environs de 4500 F... 3000 F seulement pour son épouse.

**1F de 1924 valait 5.26F en 2002.*



Brabant-Double Amiot-Bariai

Naissance des syndicats agricoles dans le canton

A Villefagnan

Il existait, en 1900 à Villefagnan, un syndicat des agriculteurs du canton et des communes environnantes.

Le syndicat s'était réuni le 24 janvier 1900 à midi précis, au domicile du président Claude Brothier (maire et médecin).

Au cours de cette réunion, les prix des engrais proposés ont été fixés (*tarif par 100 kg enlevés en gare de Villefagnan*) :

5,40F à 6,80F les superphosphates (selon le % d'acide phosphorique variant de 10 à 16%),

5,40F les scories de déphosphoration,

13,80F le phospho-guano extra riche contre 10,20F l'ordinaire,

21,50F le nitrate de soude,

13,20F les engrais pour racines (Saint-Gobain).

Brettes, 1904 : on entend si souvent parler de choses qui divisent que le chroniqueur éprouve comme une sorte de bien aise à constater les tentatives d'union qui se manifestent çà et là. Sur ce point la petite commune de Brettes vient de donner un exemple.

Sur l'initiative de M. le Maire, on vient de former dans cette commune un syndicat agricole.

La plus aimable courtoisie, ce qui n'exclue pas l'animation, n'a cessé de régner durant les deux premières séances qui ont été consacrées à l'examen des statuts et à la nomination du bureau.

Et maintenant va, petit syndicat, et aux vœux du succès et de longue durée qui ont été exprimés en ta laveur, tu me permettras bien d'ajouter cet autre, à savoir que toujours, suivant le désir de ceux qui ont présidé à ta formation, tu sois dans la commune un gage de concorde et d'union.